

Cheseaux, le 24 mars 2014

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 39/2014

Demande de crédit pour l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de football principal (A) de Sorécot

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

Au été 2001, votre conseil avait accepté un préavis visant à la réalisation d'un second terrain de football à Sorécot. Celui-ci s'était vu doté d'un éclairage adéquat, permettant les matchs et entraînements en soirée, ainsi que d'un système d'arrosage automatique facilitant grandement les travaux d'entretien.

A l'usage, et compte tenu d'une forte augmentation des effectifs et des nombres d'entraînements, l'état du nouveau terrain s'est régulièrement dégradé et son utilisation intensive rendait très difficile la régénération naturelle de la pelouse.

C'est pourquoi, en février 2008, nous avons présenté une demande de crédit pour doter l'ancien terrain (ci-après Terrain A) d'un éclairage complémentaire partiel permettant des entraînements et échauffements en soirée. Cet éclairage avait volontairement été limité et ne permet pas la tenue de compétitions officielles.

Les activités du Fc Cheseaux sont en plein essor. Le nombre de juniors et d'équipes a considérablement augmenté ces dernières années, et les prévisions d'augmentation de la population à moyen terme laissent à penser que cette progression devrait se poursuivre.

C'est pourquoi le club s'est à nouveau approché, il y a quelques temps, de la commune pour demander s'il serait possible d'envisager une mise en conformité de l'éclairage du terrain A, selon les normes édictées par la Fédération.

Le comité du Fc Cheseaux constate qu'au vu du nombre croissant d'équipes au sein du club (plus de 120 juniors et 3 équipes d'actifs), il devient très problématique de planifier l'utilisation de nos deux terrains pour les entraînements et les matchs.

Les avantages d'avoir deux terrains éclairés sont les suivants :

- Conditions d'entraînement optimales pour les équipes qui peuvent bénéficier d'un demi-terrain au lieu d'un quart de terrain comme certains soirs de la semaine.
- Soulager le terrain « B » qui est fragile lors de conditions météo défavorables, comme par exemple en octobre-novembre 2013 : quasiment un mois sans entraînement pour les équipes.
- Possibilité de disputer des matchs sur le terrain principal (sans abus) lors de matchs en semaine, ce qui permet d'avoir quand même simultanément des entraînements et donne une marge de manoeuvre supplémentaire.

De plus, quand, faute de place, les juniors doivent se rendre au terrain de Derrière-la-Ville, cela représente un certain danger pour les plus jeunes de traverser tout le village.

Enfin, au vu du développement de Cheseaux et des villages voisins, il faut envisager une augmentation relativement importante du nombre de juniors et par conséquent d'équipes. Ce deuxième terrain équipé permettrait d'éviter de devoir déplacer ou perdre des équipes, comme ce fut le cas par le passé avec les deux équipes féminines transférées par obligation au FC Romanel.

2 – Opportunité et améliorations proposées

Dans la mesure où le Conseil communal est appelé à se prononcer sur la demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeu sur le site de Sorécot, il nous apparaît opportun de profiter de la synergie engendrée par les futurs travaux d'aménagement (installation de chantier, fouilles, pose de cablage, etc...) pour réaliser dans le même temps ces travaux d'amélioration.

Il s'agirait donc de doter le terrain A d'un éclairage conforme aux exigences en la matière, par le rajout de 5 mâts d'éclairage. (un mât actuel pourrait être utilisé). Par la même occasion, il est également proposé de réaliser la mise en place d'un système d'arrosage automatique, similaire à celui existant sur le terrain B, qui fonctionne très bien, et qui permet de réduire drastiquement le nombre d'heures que nos employés du service de voirie consacrent chaque année au parfait entretien de nos terrains.

Uniquement pour l'arrosage manuel, il faut compter plus de 45 heures par année, et cette méthode ne permet pas un arrosage de nuit, qui est beaucoup plus rationnel, efficace et économique. De plus les tuyaux actuels sont usés et devraient être remplacés prochainement.

3 – Coût de l'opération

Arrosage automatique :

Matériel	Fr. 19'800.—
Terrassement, montage, remise en état, mise en service	Fr. 12'600.—
Réserve et imprévus	Fr. 2'000.—
TVA 8 %	Fr. 2'600.—

Total arrosage automatique Fr. 37'000.—

Eclairage :

Travaux de génie civil	Fr. 35'000.—
Fourniture, pose et mise en service	Fr. 68'200.—
Alimentation et coffret de commande	Fr. 9'700.—
Finance d'équipement	Fr. 4'400.—
Réserve et imprévus	Fr. 5'300.—
TVA 8 %	Fr. 9'400.—

Total éclairage Fr. 132'000.—

Montant total du préavis **Fr. 169'000.—**
=====

4 - Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr .169'000.-- permettant l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de football principal (A) de Sorécot,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 39/2014 du 24 mars 2014
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 169'000.--- permettant l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de football principal (A) de Sorécot.
- d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 24 mars 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN